



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène, Mme Juliette OLIVIER et Mme Emmanuelle MARTIN.

Absent excusé : M. ROSE Hermand.

Procuration : M. ROSE Hermand a donné procuration à M. DURAND Jean Roger.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Huguette ANJOLRAS.

OBJET : N° 2024-027 : RENOUELEMENT CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2018, 2019 et 2021, il avait été mis en place une convention avec la fondation « 30 millions d'amis ».

Cette fondation amène son savoir-faire et son expertise dans la gestion des populations de chats libres. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

Cette convention détermine les modalités de prise en charge des frais de stérilisation et d'identification, à savoir :

- 100€ TTC pour les femelles (soit 50€ part fondation et 50€ part commune)
- 120€ TTC exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 60€ part fondation et 60€ part commune)
- 80€ TTC pour les mâles (soit 40€ part fondation et 40€ part commune)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- de prélever ces montants sur les crédits ouverts à l'article 611 du budget primitif 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	18
Nombre de votants:	19
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 10 Juin 2024,
 Le Maire,

Huguette ANJOLRAS



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.